

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) Jura bernois

BE1336

Service de signalement selon art. 3c LStup

Rue de la Préfecture 2A
Case postale 63
2608 Courtelary, BE

Telefon: 031 635 22 50
Fax:

www.kesb.dij.be.ch/fr/start/uebe...
info.apea-jb@be.ch

Kategorie: Ambulant

Spezialisierung auf: Illegale
Drogen

Sprachen: Französisch

Angebote

Les services officiels et les spécialistes peuvent annoncer des personnes souffrant de troubles liés à l'addiction lorsqu'il existe un risque pour les personnes concernées ou pour des tiers et qu'ils estiment qu'une mesure de prise en charge est indiquée. Il n'y a pas d'obligation d'annoncer les infractions à l'art. 19a LStup.

✓ Meldestelle nach Art. 3c BetmG

Zielgruppen

Les services officiels et les professionnel-le-s de l'éducation, du social, de la santé, de la justice et de la police peuvent faire des signalements de danger.

Alter: min. 0 - max. 100

Trägerschaft / Finanzen

Name der Trägerschaft:
Canton de Berne

Finanzierung:
✓ Kanton

Qualitätszertifikat(e): - keines -
Zertifizierer: - keiner -

✓ Betriebsbewilligung Kanton / Gemeinde